



Bilan de la mise en œuvre de la convention de gestion de la Réserve naturelle nationale des Gorges de l'Ardèche

2017-2021



Sommaire

INTRODUCTION.....	4
PARTIE 1 : BILAN DE GESTION PAR MISSION.....	6
1. FONCTIONNEMENT.....	6
a. <i>Instances de gouvernance</i>	6
b. <i>Personnel et ETP affectés à la réserve.....</i>	8
c. <i>Rapports d'activité élaborés.....</i>	9
d. <i>Plan de gestion.....</i>	9
2. GARDIENNAGE ET SURVEILLANCE.....	10
a. <i>Infractions constatées.....</i>	10
b. <i>Procédures engagées</i>	11
c. <i>Evaluation de cette mission et préconisations éventuelles</i>	12
3. GESTION DES SENTIERS ET DE LA SIGNALÉTIQUE	12
a. <i>Entretien et balisage des sentiers</i>	12
b. <i>Mise en place de la signalétique</i>	13
c. <i>Perspectives</i>	14
4. GESTION DES BIVOUACS.....	14
5. GESTION/CONSERVATION/RESTAURATION DU PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL.....	15
a. <i>Conservation des grands rapaces.....</i>	15
b. <i>Lutte contre les espèces végétales exotiques envahissantes (EvEE)</i>	19
c. <i>Travaux de sécurisation de l'entrée de la grotte de Saint Marcel</i>	20
d. <i>Maladrerie des templiers.....</i>	20
e. <i>Synthèse des opérations de gestion/conservation/restauration du patrimoine naturel et culturel.....</i>	22
6. AMELIORATION DES CONNAISSANCES LIEES AU PATRIMOINE NATUREL ET GEOLOGIQUE	24
7. ACCUEIL ET EDUCATION DU PUBLIC	31
a. <i>Animations pédagogiques</i>	31
b. <i>Fête des gorges de l'Ardèche</i>	31
c. <i>Une brigade verte : les écogardes !</i>	32
d. <i>Les outils pédagogiques à destination des professionnels des sports de pleine nature</i>	32

e. Expositions permanente et itinérante	32
f. Animations bivouacs.....	33
g. Interventions en milieu scolaire	33
h. Formations/interventions auprès de publics spécialisés.....	34
i. Publications.....	35
j. Concertation locale : focus sur les manifestations sportives	35
PARTIE II - BILAN DES AUTORISATIONS ET TRAVAUX	36
1. SYNTHÈSE DES AUTORISATIONS ACCORDEES	36
2. BILAN DES MANIFESTATIONS AUTORISÉES DANS LA RNINGA	37
PARTIE III - BILAN COMPTABLE ET FINANCIER	38
PARTIE IV - PERSPECTIVES DE GESTION	39

Introduction

Seul canyon méditerranéen protégé en Europe, la majeure partie des gorges de l’Ardèche est classée en réserve naturelle nationale depuis janvier 1980. Située à cheval sur les départements du Gard et de l’Ardèche, à fortiori sur les régions Occitanie et Auvergne-Rhône-Alpes, la réserve naturelle nationale des gorges de l’Ardèche (RNNGA) s’étend sur 21 kilomètres le long de l’Ardèche. Elle présente une surface de 1950 ha, depuis la révision de ses limites par le décret n° 2018-964 du 8 novembre 2018. Creusées dans un massif de calcaire urgonien par la rivière il y a environ 5 millions d’années, les gorges de l’Ardèche présentent une large diversité d’habitats (forêts, rivière, cavités, affleurements rocheux, éboulis, garrigues, pelouses...), abritant une diversité géologique, floristique et faunistique remarquable.

Largement fréquentée en période estivale par un tourisme basé sur des activités de pleine nature (canoë, randonnée, VTT...), la RNNGA accueille tout au long de l’année, de multiples usagers, aux pratiques diversifiées (chasses, pêche, exploitation forestière, escalade, randonnée, spéléologie, canoë-kayak, manifestations sportives etc...). La gestion concertée de la fréquentation touristique et des activités pratiquées est un des facteurs-clé essentiels à une gestion réussie de la RNNGA.

Le syndicat de gestion des gorges de l’Ardèche, gestionnaire de la RNNGA et du site Natura 2000/ENS des gorges de l’Ardèche, échange et collabore au mieux, avec l’ensemble des acteurs locaux pour la prise en compte des enjeux environnementaux dans le développement du territoire des gorges de l’Ardèche.

Conformément aux engagements mentionnés dans la convention de gestion signée avec l’Etat le 30 janvier 2017 pour une période 5 ans (annexe 1), le gestionnaire doit établir un bilan quinquennal des activités menées et proposer les objectifs de gestion des cinq années suivantes.

Pour en faciliter la lecture, ce bilan fait la synthèse des rapports d’activités annuels, retravaillés de manière simplifiée pour ne conserver que les éléments répondant aux items de la convention de gestion ci-dessous :

Items de la convention de gestion
<i>Domaines prioritaires</i>
Surveillance du territoire et police de l’environnement
Connaissance et suivi continu du patrimoine naturel
Prestations de conseil, études et ingénierie
Intervention sur le patrimoine naturel
Création et entretien d’infrastructures d’accueil
Suivis et évaluation des actions
Management et soutien
<i>Domaines secondaires</i>
Participation à la recherche
Prestation d’accueil et d’animation
Création de supports d’animation et de pédagogie

Les éléments techniques qui figurent dans ce rapport reprennent ceux cités dans les rapports d'activités annuels réalisés de 2017 à 2020 (annexes) et pour partie celui de 2021, (non finalisé au moment de la rédaction de ce présent bilan) et sont complétés par tout élément utile.

Ce bilan de gestion quinquennal sera présenté lors de la réunion du comité consultatif de la réserve naturelle du 8 décembre 2021, sous la présidence de Monsieur le Préfet de l'Ardèche.

Présentation simplifiée de la RNNGA

Date de création	14 janvier 1980
Renouvellement décret	8 novembre 2018
Communes	Ardèche : Bidon, Labastide de Virac, St-Marcel d'Ardèche, St-Martin d'Ardèche, St-Remèze et Vallon Pont d'Arc Gard : Aiguèze et Le Garn
Surface initiale	1575 ha
Surface actuelle	1950 ha
Linéaire de rivière	21 km
Altitude mini / maxi	46 m / 408 m (Saleyron)
Flore	Plus de 1138 espèces
Faune	Plus de 1000 espèces
Habitats naturels	33 habitats naturels avec 19 habitats d'intérêt communautaire, dont 4 prioritaires
Milieus naturels remarquables	Chênaie verte mésoméditerranéenne, pelouses psammophiles (qui se développent sur les dunes de sable), milieux rupestres, réseaux souterrains, rivière méditerranéenne à débit permanent...
Fréquentation annuelle	Près d'1.5 millions de visiteurs
Principaux usages	Canoë-kayak, paddle, randonnée pédestre/équestre, spéléologie, escalade, VTT, chasse, pêche, exploitation forestière
Plans de gestion	1er : 1999-2003 2ème : 2008-2012 (partiellement validé avec évaluation présentée au comité consultatif le 1er juillet 2015) Actualisation en cours de finalisation, validation programmée en 2022
Réseau Natura 2000	Site FR8201654 : basse Ardèche urgonienne, au titre de la Directive Habitats Site FR8210114 : basse Ardèche, au titre de la Directive Oiseaux

Partie 1 : bilan de gestion par mission

1. FONCTIONNEMENT

a. Instances de gouvernance

Le comité consultatif et le conseil scientifique sont les deux instances de gouvernance principales de la RNINGA. Elles garantissent la bonne réalisation des objectifs de gestion de la réserve naturelle, en approuvant chaque année, les rapports d'activités proposés par le gestionnaire. Elles contribuent à la définition et la validation des plans de gestion et à leur évaluation. Ces instances émettent également des avis sur les projets (travaux, manifestations sportives, survol, fouilles archéologiques, prélèvements...) soumis à autorisation préfectorale, en apportant un éclairage nécessaire à la décision de l'Etat.

Le comité consultatif

Instauré en 2014 pour une période de 3 ans, il a été renouvelé en mai 2017 puis en janvier 2021 (annexe 2). Deux arrêtés inter-préfectoraux (2017 et 2018), ont apporté des modifications, suite à des changements de représentation des membres du comité.

Présidé par le préfet de l'Ardèche, le comité consultatif est constitué de 4 collèges équilibrés en nombre de représentation : collectivités - administrations - propriétaires et usagers-Associations agréées de protection de la nature et personnalités scientifiques.

Comités consultatifs 2017-2021	Demandes d'autorisation	Avis rendus
4 juillet 2017	-Travaux de réfection de l'entrée de la grotte de saint marcel (pose d'une grille) -Travaux de mise en conformité du captage d'eau potable du camping des templiers	Avis favorables
5 juillet 2018	Travaux d'extension de sanitaire camping milles étoiles Travaux de réfection de la bergerie de Gaud (Exposition)	Avis favorable
4 juillet 2019	Demande de régularisation de voies d'escalade (Autridge)	Avis défavorable
5 février 2021	Travaux spéléologique - baume Traoucade	Avis favorable
8 décembre 2021	-	

Hormis en 2020, en raison de la situation sanitaire (covid-19), le comité consultatif de la réserve s'est réuni en séance plénière chaque année. Ces séances ont essentiellement porté sur la validation des bilans d'activités présentés par le gestionnaire de la Réserve. Plusieurs avis ont également été rendus.

Afin de faire face au nombre croissant de demandes soumises à autorisation préfectorale, un comité consultatif restreint (CCR) a été instauré par l'arrêté préfectoral du **10 mars 2021** (annexe 3).

Le CCR est présidé par Le Préfet de l'Ardèche. Il peut être consulté sur les projets suivants :

- Dérogation de survol
- Etudes et demandes de prélèvement à vocation scientifique
- Fouilles archéologiques
- Travaux ne modifiant pas l'état ou l'aspect de la Réserve
- Les travaux représentant un caractère d'urgence destinés à la réfection d'un état initial

Comités consultatif restreints (2021)	Demandes d'autorisations	Avis rendus
8 juin 2021	Sup Race Ardèche	Avis favorable
9 juin 2021	Survol Tour de France	Avis favorable
9 août 2021	Sondage archéologique	Avis favorable
13 octobre 2021	Marathon des gorges + survol Travaux de mise en sécurité de grottes (DRAC)	Avis favorables

Le conseil scientifique

Le conseil scientifique s'est également réuni chaque année pour échanger sur les bilans d'activités de la réserve et a rendu des avis sur les dossiers de travaux pour lesquels il a été sollicité. Il a pour partie été renouvelé par l'arrêté préfectoral du 28 mai 2020 (annexe 4), pour une durée de 5 ans.

Composition du conseil scientifique :

NB	Noms	Thématiques
1	Bernard Gély	Archeologie/Préhistorien
2	Nicolas Latteur	Archéologie/paléontologie
3	Henri Pierre Aberlenc	Entomologie, faune endogée
4	Didier Cailhol	Géomorphologie/karstologie/hydrokastologie
5	Michel Raimbault	Historien
6	Jean Paul Mandin	Botaniste
7	Corinne Bauvet	Bryologie, Lichenologie
8	Philippe Barth	Pédologie
9	Gérard Issartel	Chiroptérologue
10	Gilbert Cochet	Ecologie, hydrobiologie
11	Michel Mure	Ornithologie
12	Christophe Sautière	Entomologie, pédofaune, carabique
13	Guillaume Choisnet	Phytosocio/botanique

b. Personnel et ETP affectés à la réserve

En 2021, l'effectif général du SGGa est de 17 agents permanents correspondant à 15,9 ETP, auxquels s'ajoutent des saisonniers en période estivale pour la gestion des bivouacs et l'écogarderie (16 saisonniers en 2021 représentant 3,4 ETP).

L'équipe de la réserve naturelle est actuellement composée de 5 agents permanents pour 3.85 ETP (équivalent temps plein). Elle se décline comme suit :

- 1 conservateur, responsable du pôle scientifique du SGGa (1 ETP)
- 2 gardes-chargé d'étude (1,35 ETP)
- 1 chargé de mission (1 ETP)
- 1 garde-agent technique (0,5 ETP)

Plusieurs changements de personnels ont eu lieu entre 2017 et 2021 :

- Départ à la retraite de Charles BASCLE, garde, le 01/05/2017
- Départ à la retraite de Denis DOUBLET, conservateur, le 31/07/2017
- Arrivée de Romain FRANQUET, conservateur, le 04/09/2017
- Diminution du temps de travail d'Olivier PEYRONEL, garde animateur (affecté pour moitié de son temps à la garderie), de 80% à 70% le 01/04/2020
- Départ en congé mobilité de Lucas GLEIZES, garde et chargé d'études, le 15/11/2020 (jusqu'au 30/06/2022)
- Arrivée de Benjamin GOURAUD, précédemment stagiaire au SGGa, comme chargé de mission le 01/12/2020 jusqu'au 30/04/2022 (mission de 17 mois)
- Recrutement de Sabine BOURRET en septembre 2019 au poste de Directrice (Remplacement de Françoise GONNET TABARDEL)
- Recrutement de Franck CAZIN en mars 2021, au poste de Directeur
- Recrutement de Thomas Pichereau, le 17 février 2020, suite à la création d'un poste de responsable du pôle technique. Il assure la coordination de la gestion des bivouacs et des sentiers de randonnée, missions auparavant à la charge du conservateur.

Outre ces agents, de nombreux personnels interviennent également de manière indirecte sur des missions liées à la gestion de la Réserve (animateurs nature, agents techniques, directeur, postes administratifs). Le tableau suivant recense l'ensemble des ETP liés à la gestion de la Réserve avec l'application, pour les agents n'ayant pas d'affectation, d'une clé de répartition interne au SGGa pour laquelle la Réserve représente 46,50 %.

NOM Prénom	Fonction	Quotité de travail	ETP 2021
BAZIN Nicolas	Garde et chargé d'études	100 %	1 ETP
BROCHARD Emmanuel	Animateur	70 %	0.32 ETP (clé)
CAZIN Franck	Directeur	100 %	0.46 ETP (clé)
FRANQUET Romain	Conservateur	100 %	1 ETP
GOURAUD Benjamin	Chargé de mission plan de gestion	100 %	1 ETP
ISSARTEL Nadège	Secrétaire	100 %	0.46 ETP (clé)
LALAUZE Camille	Responsable administrative et financière	100 %	0.46 ETP (clé)
LERICHE Batiste	Animateur	100 %	0.46 ETP (clé)
LUZ Anke	Agent technique	70 %	0.14 ETP
MOUNIER Gérard	Agent technique	100 %	0.20 ETP
PEYRONEL Olivier	Garde et animateur	70 %	0.35 ETP

PICHEREAU Thomas	Responsable du pôle technique	100 %	0 ETP
RAOUX Bénédicte	Chargée de communication	100 %	0.46 ETP (clé)
VEYRIER François	Garde et agent technique	100 %	.50 ETP
TOTAL ETP			6.81 ETP

Outre les changements de personnel, La période est également marquée par un renouvellement des instances du SGGA (élections locales) : Election de Pascal BONNETAIN à la présidence du syndicat de gestion des gorges de l’Ardèche, en remplacement de Christine MALFOY.

Par ailleurs, l’équipe du SGGA a été renforcée en 2020 et 2021 par respectivement deux puis une volontaire en service civique ‘ambassadeur de la RNNGA’, en partenariat avec l’association AMESUD. Ils ont ainsi contribué à la réalisation de multiples missions (signalétique, écocogarderie, éducation à l’environnement, enquête de perception, suivi naturaliste, communication...)

La réserve naturelle a également accueilli ces 5 dernières années plusieurs stagiaires (du stage de découverte de 3^{ème} jusqu’au stage de master II) dont voici les principaux sujets (Master 1 et 2) :

2019 : Yohan Oury et Soham Quédreux : Etude du sol et du milieu souterrain interstitiel de la RNNGA

2020 : Benjamin Gouraud : Appui à la rédaction du plan de gestion

2021 : Ania Shleicher : Cartographie des espèces végétales exotiques envahissantes de la RNN et préconisation de gestion

c. Rapports d’activité élaborés

Un rapport d’activité a été rédigé pour chaque année (2017à 2020) de réalisation de la convention. Le rapport d’activité 2021 sera finalisé et présenté en comité consultatif en 2022.

d. Plan de gestion

Le dernier plan de gestion de la réserve naturelle a été validé pour la période 2008-2012. Dans l’attente de la révision du décret de la réserve naturelle lancée en 2010, la définition du nouveau plan de gestion a été entamée par l’évaluation du dernier plan de gestion collectivement menée avec le conseil scientifique et présenté en comité consultatif en 2017.

L’intégration de la rivière dans le périmètre de la réserve, actée par le décret du 8 novembre 2018, ainsi que travail d’évaluation mené précédemment, a conduit le gestionnaire à redéfinir de nouveaux objectifs à long termes (OLT) du plan de gestion. Déjà engagée en 2016, l’écriture du diagnostic et du plan d’action a repris en 2020 et a été partagée et concertée en 2021 auprès des partenaires techniques et scientifiques du SGGA (4 ateliers en avril/mai 2021), aux élus des communes de la RNNGA (5 juin 2021) et aux acteurs socio-économiques du territoire (26 novembre 2021).

La mouture finale de ce plan de gestion 2022-2031 sera présentée au comité consultatif de la RNNGA en avril 2022 avant d’être soumise pour validation à l’Etat (avis CNPN & DREAL).

2. GARDIENNAGE ET SURVEILLANCE

a. Infractions constatées

Le SGGGA dispose d'une équipe de gardes commissionnés et assermentés par le Ministère de l'Environnement, qui peuvent constater les infractions à la réglementation fixées par le décret ministériel portant création de la RNNGA, mais également les infractions à la législation faune-flore. Ils peuvent à ce titre verbaliser les contrevenants (procès-verbal ou timbre amende).

Tout au long de l'année, des patrouilles de surveillance sont effectuées sur l'ensemble de la réserve. Le dispositif est renforcé durant la période printanière et estivale grâce à une collaboration avec les agents de l'OFB (07 et 30) et de l'ONF (07 et 30).



BIVOUAC SAUVAGE A LA MONTAGNE DE SABLE

1 à 3 patrouilles mixtes en canoë et à pied sont réalisées plusieurs fois par semaine tout au long de l'année.



CONSTATATION D'UNE ANCIENNE PLACE A FEU AU BORD DE LA RIVIERE

Ces surveillances sont organisées la semaine et le week-end (astreinte hebdomadaire/garde y compris jours fériés) en soirée et très tôt le matin afin de prévenir le bivouac sauvage et les feux éventuels mais également pour surveiller les sites sensibles (sites de reproduction des rapaces nicheurs rupestres, sites archéologiques, route touristique et accès campings, etc...).

Par ailleurs, un partenariat direct existe avec les gendarmeries de Vallon Pont d'Arc et de Bourg-Saint-Andéol (poste avancé de Saint-Martin d'Ardèche) qui viennent renforcer ce dispositif, principalement en période estivale.

Entre 2017 et 2021, les principales infractions constatées ont été : le bivouac sauvage, défaut de permis de pêche, le feu, les chiens non tenus en laisse, la pratique de sport interdite ou réglementée (base jump, rope jump, équipement de voies d'escalade non autorisées, désobstruction spéléologique, ...), la recherche de matériaux ou de minerais, le stationnement et/ou circulation de véhicule, le survol non autorisé, le dérangement d'espèces protégées, ...

Le graphique suivant illustre l'effort de surveillance (nb de tournée/an) et les suites données aux infractions constatées (nb de TA/procédure / an) depuis 2010. L'effort de surveillance entre 2010 et 2021 est en légère augmentation. Le pic de 2017 est dû à une implication plus forte des structures partenaires qui ont répondu favorablement à la sollicitation du SGGGA suite au départ en retraite de deux agents assermentés.

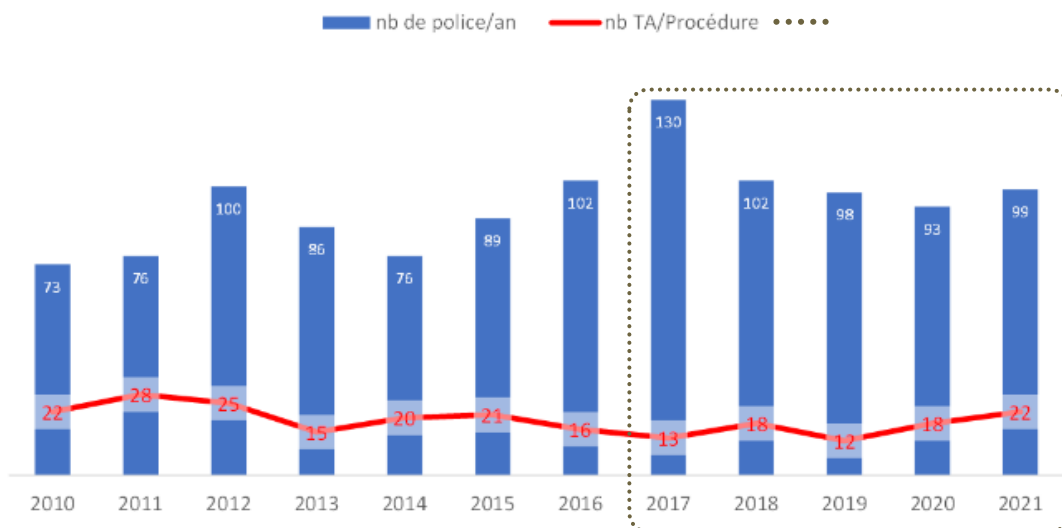


FIGURE 1 - EVOLUTION DU NOMBRE DE POLICE ET DE VERBALISATION

Le nombre d’infractions relevées (verbalisées) est globalement stable (en moyenne 19 TA par an) pour un total de 137 TA sur la période. Les infractions les plus couramment verbalisées sont le feu, le bivouac sauvage et la circulation des véhicules terrestres à moteur (fig 2)

Toutefois il faut pondérer ces résultats car ils ne représentent qu’une modeste partie des infractions constatées tout au long de l’année. Les constats sont souvent faits à postériori (ancienne place à feu, dépôt de déchets, ancienne désobstruction ...) sans qu’aucune procédure ne puisse être établie.

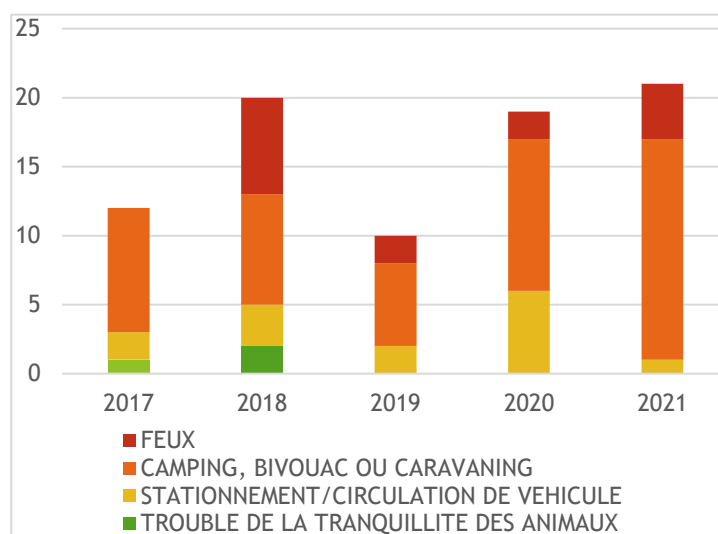


FIGURE 2 - TYPES D’INFRACTIONS RELEVÉES

b. Procédures engagées

En 2017 puis en 2019 deux procédures pénales ont été engagées par le SGGA avec l’appui de l’OFB (ex ONCFS) concernant respectivement, l’aménagement et l’équipement de voies d’escalade non autorisées et la perturbation intentionnelle d’une espèce protégée (Vautour percnoptère). Ces deux procédures ont été suivies par le Procureur de la République et ont fait l’objet de compositions pénales (alternatives aux poursuites).

c. Evaluation de cette mission et préconisations éventuelles

Suite au départ en retraite du conservateur, le nouveau conservateur a suivi en 2018 la formation au commissionnement 'Reserve naturelle' dispensée par l'OFB. Son assermentation est effective depuis 2020. Les effectifs de garderie ont cependant été diminués par le départ en retraite d'un des gardes en 2017, puis par un congé-mobilité d'un agent en 2020-2021. Pour autant, la fréquence et le nombre de missions de garderie ont été maintenus au cours de la période (compensation par les autres agents commissionnés-assermentés).

La fréquentation importante en juin/juillet/août implique une forte mobilisation des agents sur cette période (accroissement d'activité), limitant l'équipe sur ses autres missions (connaissance & gestion, éducation à l'environnement...). Le renforcement de l'équipe par des gardes assermentés saisonniers serait une solution adéquate pour pallier à ce besoin d'augmentation temporaire de l'activité de surveillance. Outre les moyens financiers que cela requiert, le recrutement d'agents assermentés de manière saisonnière n'est pas aisé.

A défaut de pouvoir recruter des agents assermentés, le renforcement de l'équipe d'écogardes et l'élargissement de la période d'intervention (juin à septembre) permettrait d'agir de manière préventive auprès des visiteurs, à travers leurs missions d'information sur la biodiversité, la réglementation et de sensibilisation sur la fragilité des espèces et milieux (dérangement, déchets, dégradation...)

3. GESTION DES SENTIERS ET DE LA SIGNALÉTIQUE

a. Entretien et balisage des sentiers

Le SGGA se charge de l'entretien et du balisage de 90 km de sentier sur le territoire des gorges de l'Ardèche, dont plus de 60 km au sein de la réserve naturelle.

Les travaux d'entretien sont essentiellement réalisés sur la période d'octobre à mars, par les 3 agents du pôle technique (2,2 ETP) parfois épaulés des gardes de la réserve. Ils sont chargés du débroussaillage courant des sentiers, l'élagage et l'abattage d'arbres menaçants, la réfection de la sente (confortement, contour d'obstacle, désobstruction d'éboulis...), la vérification et l'entretien des aménagements de sécurité (chaines, mains courantes, échelles...), le ramassage des déchets sur les sentiers et sur les berges, la reprise du balisage (peinture), la pose et l'entretien des panneaux directionnels et d'informations.

Sentier	Longueur	2017	2018	2019	2020	2021	TOTAL
		Temps de travail en heure/homme					
Sentier des gorges	22 Km	61,5	43,5	290	168,5	512,5	1076
Combe du Cros	5 km	-	-	15	-	66	81
Baume d'Oullins	7 Km	-	-	-	39,5	44	83,5
Maladrerie des templiers	14.5 Km	26	84	123,5	-	357	590,5
Sentier découverte	4.5 Km	-	14	-	6	5	25
Le Saleyron	7 Km	-	-	24	-	49,5	73,5
Le Louby	5.3 Km	20	-	-	32,5	20,5	73
Le Saut du loup	6 Km	60	19	-	41	73,5	193,5
Le Dolmen du Chanet	6 km	38,5	-	-	3,5	16,5	58,5

La Dent de Rez (hors réserve)	12.5 Km	28	12	91,5	22	108	261,5
TOTAL	89.8 Km	234	172,5	544	313	1252,5	2516

FIGURE 3 : SYNTHÈSE DU TEMPS DE TRAVAIL POUR L'ENTRETIEN DES SENTIERS DE RANDONNÉES

Le travail cumulé sur les sentiers représente sur les 5 années **2516 heures** de travail, soit 503 heures de travail en moyenne par an (0,3 ETP/an). EN 2021, le temps consacré à l'entretien de sentier a significativement augmenté pour permettre une réfection complète de l'ensemble des parcours et de leur balisage (0.8 ETP).

Notons que la fréquence et l'intensité des crues et des orages (ex : 8 août 2018) a une incidence directe sur la charge de travail des agents (enlèvements d'embacles, aménagement de nouveaux passages sur les berges érodées, travaux de sécurisation, installation de main courantes etc ...

Le recrutement plus important de saisonniers sur les bivouacs à partir de 2019 a permis de repositionner une partie du temps de travail des agents permanents sur la gestion des sentiers, dont l'état s'était dégradé faute d'entretien régulier, d'épisodes orageux et de crues régulières.

b. Mise en place de la signalétique

La signalétique de la RNNGA s'est fortement dégradée ces dernières années, le plus souvent en lien avec des actes de vandalisme (panneaux dégradés/cassés, poteaux arrachés, barrières tronçonnées, cadenas très régulièrement cassés...). Pour y pallier, les agents de la réserve ont installé des panneaux de fabrication artisanale, dont la durée de vie est souvent limitée.

Un diagnostic complet de la signalétique a été réalisé en 2020. Une subvention spécifique a été accordée par l'Etat pour le remplacement de l'ensemble des panneaux de signalétique de la RNN (panneaux réglementaires, panneaux d'information, jalons et barrières).

Un marché public sera lancé en 2022 pour l'installation de cette nouvelle signalétique dont la finalité est la matérialisation des limites de la RNN, le rappel de la réglementation et l'information du public au niveau des entrées principales de la RNN. La pose des panneaux interviendra en 2022. Des rencontres de concertation seront également menées dans chaque commune, pour valider l'installation de barrières (pose prévue en 2023), visant à contrôler la circulation des véhicules à moteur, interdite dans la RNNGA sauf dans certaines conditions dérogatoires (propriétaires ou ayant droits, gestionnaire, ONF, secours...)



Les agents de la RNN ont également conçu et installé en 2020 et 2021, une signalétique dédiée à la matérialisation de zones de quiétude (ZQ) des rapaces nicheurs dans les gorges. Ce dispositif de terrain, vient ainsi compléter l'information diffusée chaque année (diffusion de la cartographie) auprès des acteurs locaux (clubs de sport nature, fédérations sportives, ACCA, pompiers, organisateurs de manifestations sportives...), sur la localisation et les périodes d'activation des zones de quiétudes 'Rapaces'. Ces visuels



visent à informer les visiteurs de la présence d'espèces sensibles au dérangement.

c. Perspectives

Afin de répondre au mieux aux besoins d'entretien des différents parcours de randonnée, les moyens mobilisés devront être à minima maintenus et idéalement renforcés. De nouveaux parcours pourraient être envisagés et inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR) afin de diversifier l'offre de parcours. Cette démarche permettrait également, d'encadrer certains itinéraires empruntés par les utilisateurs d'applications de randonnées, ne faisant l'objet d'aucun entretien ou balisage. Il en résulte une forme de divagation entraînant des dégradations (érosion liée aux passages) sur certains milieux fragiles (ex : pelouse psammophile du Sablou)

Une mutualisation de moyens voire une externalisation de l'entretien de certains sentiers pourraient être envisagés avec les communautés de communes, compétentes en matière de gestion de réseaux de sentiers. Notons que la randonnée est la première activité plébiscitée par les visiteurs d'été, juste devant le canoë et la baignade (cf enquête de perception menée par le SGGa auprès du public en juillet/aout 2021). Une réflexion partagée sur la gestion de la fréquentation à travers le développement des réseaux de sentiers serait intéressante à engager avec les trois EPCI du territoire.

Le renouvellement et le renforcement de la signalétique devraient permettre une plus grande visibilité de la réserve naturelle et favoriser une meilleure connaissance de ce territoire protégé et de sa réglementation.

Cette signalétique pourrait dans les années à venir, être renforcée, en particulier sur les belvédères de la route touristique des gorges de l'Ardèche (RTGA), à travers l'installation de panneaux et mobiliers de médiation et d'interprétation. Une application mobile serait également adaptée pour diffuser de l'information auprès du public, sans impact sur le paysage et moins exposée au risque de dégradation.

4. GESTION DES BIVOUACS

La gestion et l'entretien des bivouacs de Gaud et de Gournier présents dans la réserve ne relève pas de la convention de gestion de la réserve Etat/SGGA. Pour autant, ces deux aires de bivouac, propriétés du département de l'Ardèche, sont à la fois un outil de canalisation du public, offrant une véritable alternative au bivouac sauvage et d'autre part, des espaces de médiation et de sensibilisation des publics (canoéistes, randonneurs, groupes scolaires, centre aérés, tours operators...).

Ouverts d'avril à septembre, selon différentes modalités (autonomie, basse saison, haute saison), ces deux bivouacs ont fait l'objet de multiples travaux d'entretien chaque année. Ils sont conduits dans le respect des lieux et des rythmes biologiques des espèces présentes (colonie de reproduction de Petit-rhinolophe, oiseaux nicheurs, floraisons, période d'émergences des insectes...).

Bien que la réglementation ait doublé leur capacité d'accueil en 2018 (500 personnes par bivouac), la fréquentation estivale diminue de manière chronique comme le précise le tableau suivant.

BIVOUACS GAUD/GOURNIER	2017	2018	2019	2020	2021
NOMBRE DE VISITEURS	33 350	28 933	21270	17 484	18 579

FIGURE 4 : ÉVOLUTION DE LA FREQUENTATION SUR LES BIVOUACS ENTRE 2017 ET 2021

Cette diminution n'est cependant pas le reflet de la fréquentation estivale des canoës sur la grande descente des gorges (24 km) dont les effectifs sont très nettement supérieurs.

Depuis 2019, le SGGA propose chaque soir sur le bivouac des animations nature, en français et en anglais, pour permettre aux visiteurs d'une nuit de découvrir la richesse du patrimoine biologique de la réserve.

Afin d'améliorer la qualité de l'accueil et s'ouvrir à un public plus familial, à la recherche d'une immersion dans la nature, le SGGA a mis en place en 2020 et 2021 la location de tentes cosy 6 places, des tentes 2 seconde 2/3 places et des matelas autogonflants.

Pour la saison 2021, un service boisson a été mis en place pour améliorer l'offre de service. Les produits sont tous bio, d'origine locale ou issus du commerce équitable.

De plus, le bivouac a bénéficié de nouveaux aménagements (installation de sanitaires au château en 2019), installation de 4 tentes marabouts supplémentaires en 2020) améliorant ainsi sa capacité d'accueil des groupes scolaires et para-scolaires, lors de séjours nature encadrés par les animateurs du SGGA.

Ces installations ont également été mis à la disposition (conventions) des guides nature labélisés des gorges de l'Ardèche, effectuant des descentes de groupes encadrés.

5. GESTION/CONSERVATION/RESTAURATION DU PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL

a. Conservation des grands rapaces

Gestion des placettes d'alimentation en faveur du Vautour percnoptère

Classé depuis 2016 en danger d'extinction par l'UICN, le Vautour percnoptère bénéficie en France, d'un second plan national d'actions (2015-2024), dont l'objectif principal vise à favoriser l'extension et le développement de la population française du vautour percnoptère. Partenaire de ce PNA coordonné par la LPO, le SGGA contribue à la sauvegarde de l'espèce notamment à travers la gestion de placette d'alimentation.

Jusqu'en 2018, les agents du SGGA effectuaient l'entretien (nettoyage, débroussaillage...) et l'approvisionnement de 3 placettes de nourrissages (Saint-Remèze, Bidon et Aiguèze) en faveur des Vautours percnoptères (déchets de boucherie). Depuis 2019, dans un souci d'efficacité, seules les placettes de Saint-Remèze et Bidon ont continué d'être approvisionnées. Parallèlement, la LPO AuRA assure la gestion de 7 placettes de nourrissage, dont 5 spécifiquement dédiées à l'équarrissage d'animaux d'élevages locaux.

Les agents de la réserve, ont mis en place sur les placettes, un dispositif de suivi photographique (pièges photo) permettant l'identification des individus présents sur le territoire par lecture de bagues. Ce suivi renseigne également sur l'état d'avancement de la reproduction et de l'élevage des jeunes.



Entre 2017 et 2021 environ 8 tonnes/an de déchets de boucherie ont été déposées sur les placettes d'alimentation. Les premiers dépôts sont réalisés fin février avec l'arrivée des premiers Milans noirs et avant l'arrivée des Vautours percnoptères (seul vautour migrateur en France). La fréquence et la quantité des dépôts sur chacune des placettes augmentent en fonction de l'arrivée des oiseaux. Classiquement, durant le mois de mars un dépôt de 20kg à 40kg est effectué une fois par semaine. A partir du mois d'avril jusqu'à début août (départ en migration des Milans noirs) les dépôts sur placette passent à un rythme de trois fois 80kg/semaine.

Les dépôts sur la placette de Saint-Remèze continuent jusqu'au mois de décembre à un rythme de moins en moins soutenu afin de maintenir une attractivité pour le Vautour fauve encore bien présent à l'automne.



Vautour moine sur la placette de Saint-Remèze (1 immature bagué) - Vautour percnoptère sur la placette de Saint-Remèze (2 adultes et 1

186 journées/hommes (7h/jour) ont été consacrées entre 2017 et 2021 à la gestion des placettes (approvisionnement et entretien) ce qui représente en moyenne 37 j/homme par an.

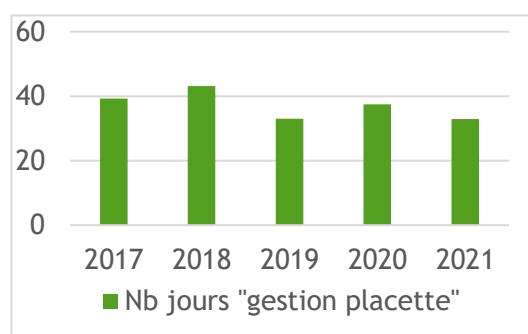


FIGURE 5 : EFFORT DE GESTION DES PLACETTES

Evaluation et perspectives

L'alimentation des placettes Vautour est une vraie nécessité pour le maintien des populations de cette espèce menacée. L'installation de deux nouveaux couples sur la période 2017-2021 (5 couples présents actuellement) renforce l'intérêt de maintenir les moyens alloués à cette action.

A plus long terme, le gestionnaire de la réserve et la LPO AuRA visent l'installation de placettes éleveurs et le soutien du pastoralisme extensif, qui pourraient se substituer aux placettes alimentées par des déchets d'abattoirs. Bien sûr, le retour de la grande faune (chevreuil, cerf, ...), pourrait également venir renforcer la ressource alimentaire de ces rapaces nécrophages et permettrait de retrouver un équilibre naturel.

Zones de quiétude 'rapaces' (ZQ)

La conservation des rapaces rupestres, tels que l'Aigle de Bonelli, le Vautour percnoptère ou le Faucon pèlerin, nécessite une vigilance particulière au moment de leur reproduction en falaise.

En effet, ces espèces sont particulièrement sensibles au dérangement, allant jusqu'à l'échec de reproduction. La Fédération des chasseurs de l'Ardèche (en novembre 2016) et le CREPS (en juillet 2017) se sont engagés pour la préservation des rapaces à travers la signature d'une charte N2000 visant notamment le respect des zones de quiétude. Entre 2017 et 2021, Le SGGA a élaboré et communiqué chaque année auprès de nombreux acteurs du territoire (partenaires techniques, clubs de sport, ACCA, professionnels des sports de nature et du survol touristique, SDIS 07...) des cartes réactualisant les zones de quiétude au regard de l'évolution des sites de reproduction des rapaces.

Des échanges réguliers avec le club d'escalade de vallon pont d'arc (intervention journée club en 2018, participation à l'AG 2020), le CREPS (interventions annuelles dans les formations) et autres structures associatives (ACCA, club spéléo), ont permis de contribuer au partage de l'information sur la présence et la sensibilité des rapaces rupestres.

En 2017 et en 2019, suite à l'installation d'un 4^{ème} puis d'un 5^{ème} couple de Vautour percnoptère, de nouvelles zones de quiétude ont été cartographiées par le SGGA, en collaboration avec la LPO AuRA.

EN 2020, Afin de renforcer l'information auprès du public sur le terrain, des panneaux 'zone de quiétude' ont été installés sur l'ensemble des sites concernés, principalement sur les sentiers de randonnée ou d'accès à des sites d'escalade ou de spéléologie.



Une nouvelle zone de quiétude a également été identifiée en 2020, suite à l'installation d'un couple de Faucon pèlerin sur le site d'escalade d'Autridge. En collaboration avec le CREPS AuRA, des panneaux d'information spécifiques ont été implantés sur les accès du site d'escalade.

En 2021, le couple de Faucon pèlerin s'est déplacé de quelques dizaines de mètres. Les panneaux ont été réactualisés, pour indiquer au grimpeurs, le secteur à éviter.

ZONE DE QUIETUDE RAPACES
WARNING ! RESTRICTED AREA FOR RAPTORS

Chers amis grimpeurs, aidez-nous à protéger le couple de Faucon pèlerin durant sa période de reproduction en respectant cette zone de tranquillité autour de son site de nidification.

La pratique de l'escalade sur le site d'Autridge est réglementée : du 01/02 au 30/06

Interdiction de grimper et stationner en pied de falaise
Secteur « La baume » : voies 20 à 26
Grandes voies : voie 30, I et J
Cf topoguide FFME

Zone tolérée
Merci d'être le plus discret possible et quitter le site en cas de comportement anormal des oiseaux : cris réguliers, tentatives d'intimidations...

Décret n° 2018-964 du 8 novembre 2018 portant règlement de la réserve naturelle nationale des Gorges de l'Ardeche (Ardeche et Gard)
Arrêté inter-préfectoral N° ARR-07-2016-04-21-014 du 21 avril 2016 portant règlement intérieur de la réserve naturelle nationale des Gorges de l'Ardeche (Ardeche et Gard) - Contact et informations SGGA : 04 75 98 96 97 www.gorgesdelardeche.fr

PANNEAU ZQ - SITE D'ESCALADE D'AUTRIDGE -2020

Enfin, depuis la révision de la réglementation de la réserve en 2018 permettant la dérogation de survol de la RNNGA, le SGGA a largement contribué à la prise en compte des zones de quiétude lors des survols autorisés (drone, hélicoptère), la plupart du temps pour des prises de vue aériennes (tour de France, marathon des gorges, émission & reportage). Le dérangement des rapaces par le survol d'aéronefs est une cause fréquente d'échec de reproduction et demeure une infraction au titre de l'environnement. Cette problématique reste une préoccupation majeure pour le gestionnaire de la RNNGA.

Evaluation et perspectives

Le respect des zones de quiétude des grands rapaces, par les usagers fréquentant les gorges est indispensable pour garantir la tranquillité des oiseaux en période de reproduction.

Le gestionnaire de la réserve a sensiblement renforcé sur la période 2017-2021, la diffusion de l'information sur les zones de quiétude (cartographies, panneaux, calendrier de communication, rencontres, prises de contact régulières). Pourtant, les agents de la réserve ont constaté durant ces 5 dernières années, plusieurs activités susceptibles de causer des dérangements dans les ZQ (survol, base jump, rope jump, chasse, escalade, activités photographiques, ...). Certaines ont d'ailleurs fait l'objet de poursuite.

La diffusion des informations sur la présence de zones de quiétude doit se poursuivre. De nouveaux outils pourraient également être utilisés dans ce cadre telle que la plateforme numérique biodiv'sport, qui vise à partager aux utilisateurs, la présence de zones de quiétude à l'échelle nationale.

Les panneaux installés de manière artisanale par les agents du SGGA devrait faire l'objet d'une mise à jour afin de rendre les messages de sensibilisation plus pédagogiques.

Enfin, à l'image de plusieurs réserves naturelles françaises, une réflexion collective sur la définition de zones de quiétude réglementées, pourrait être une perspective intéressante à

l'avenir. Une réglementation adaptée pourrait être ainsi définie pour garantir le respect de ces secteurs à forte sensibilité.

b. Lutte contre les espèces végétales exotiques envahissantes (EvEE)

Trois opérations principales ont été menées sur la période 2017-2021 :

- Contrôle annuel des espèces ligneuses présentes sur les pelouses psammophiles de Gaud, Gournier et de la Montagne de sable
 - Ecorçage de *Robinia pseudo accacia* et de *Ailanthus altissima* : soit 2850 heures (Prestations de l'association de réinsertion ECATE et de l'association des Volontaires pour la Nature)

	Gaud	Gournier	Montagne de sable
2018	301	92	1470
2019	272	188	1430
2020	-	-	-
2021	305	-	-

FIGURE 6 : NOMBRE DE TIGES ECORCEES PAR SECTEUR ET PAR AN

Evaluation : Les résultats de ces opérations sont encourageants vu le faible nombre de reprise après dessèchement et abattage des arbres écorcés (moins de 30 %).

Inconvénients : il faut 2 à 3 ans d'écorçage successif pour venir à bout des individus. La méthode ne fonctionne pas sur les individus d'un diamètre inférieur à 10 cm, en particulier pour l'Ailanthé.

- L'arrachage des Ailanthés sur la montagne de sable

Deux chantiers (2020-2021) ont permis d'intervenir sur près de 71 % de la pelouse psammophile, soit 10 261 m² (fig 7). 2740 tiges ont été arrachées, en grande partie à la force des bras (chantier Volontaires pour la Nature). Les rémanents ont été stockés sur des secteurs hors crues réparties en cinq gros tas.

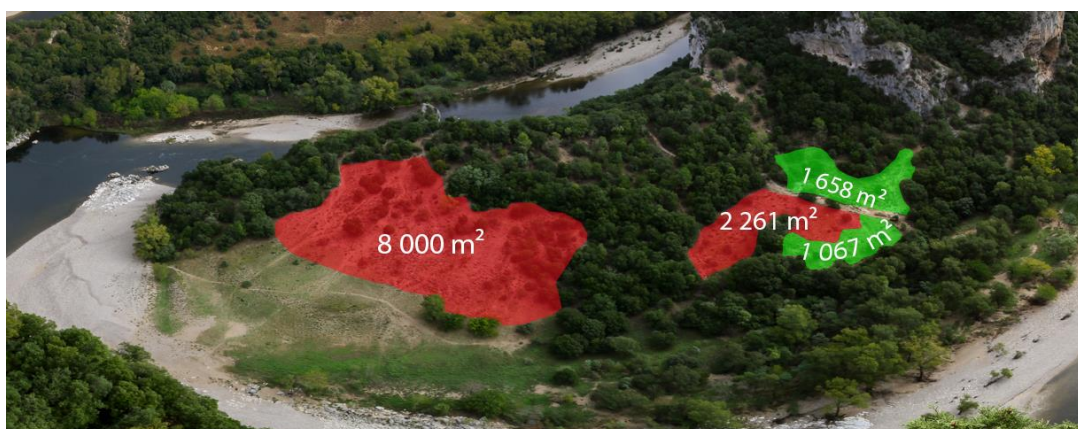


FIGURE 7 : SURFACE TRAITÉE PAR ARRACHAGE DES AILANTES (zones traitées en rouge ; non traitées en vert)

- Méthode Gamar (2021)

En 2021, une nouvelle méthode de contrôle des ligneux a été testée au bivouac de Gaud sur les Robiniers faux Accacia. La méthode consiste à abattre l'individu, poser un manchon en caoutchouc étanche sur la souche et verser une solution aqueuse très salée. La méthode paraît très efficace (moins de 80 % de reprise) et présente l'avantage de ne nécessiter qu'une seule opération, contrairement à l'écorçage.

- Élimination d'une station de Figuier de Barbarie (Opuntia sp.) - Abri Dumas (Gournier)

2018 : 6m³ de raquettes arrachées.
192 heures de travail d'une brigade de l'association Ecate
2019 : second passage de contrôle - arrachage des dernières repousses (36 heures)

Les rémanents ont été étalés sur une zone de béton hors de la réserve afin de les faire sécher pour ensuite les brûler, c'est la méthode la plus sûre pour la détruire.



C'était la seule station de la réserve, le chantier fut délicat mais finalement assez rapide.

c. Travaux de sécurisation de l'entrée de la grotte de Saint Marcel

Site d'hivernage pour plusieurs espèces de chauves-souris, la grotte de Saint Marcel a bénéficié, fin 2017, de travaux financés par un contrat N2000, la Région et la Fondation du patrimoine. Encadrés par la LPO, les travaux ont permis de sécuriser l'entrée avec un ouvrage transparent pour les chauves-souris. L'ancien mur en béton armé a donc été remplacé par une grille à barreaux horizontaux.

Le retour des animaux en hibernation confirme l'intérêt de la mesure (Cf chapitre amélioration des connaissances).



d. Maladrerie des templiers

Afin de préserver la valeur culturelle du site, des travaux d'entretien ont été réalisés fin 2017, par une entreprise spécialisée, pour la mise en protection des sols et des pieds de mur de ces

ruines. Le chantier financé par le SGGA a été réalisé sous la direction de l'archéologue Nicolas Clément, après autorisation de la DRAC Occitanie.

En marge de l'entretien des sentiers, l'équipe technique du SGGA a procédé au débroussaillage annuel du site, des espèces végétales exotiques envahissantes (EVEE).

e. Synthèse des opérations de gestion/conservation/restauration du patrimoine naturel et culturel

Objectif opérationnel du plan de gestion	Objectif de conservation	Milieux traités	Descriptif des travaux réalisés	Travaux réalisés				
				2017	2018	2019	2020	2021
A4. Lutter contre les Espèces Exotiques Envahissantes végétales des habitats naturels remarquables	Conserver le patrimoine naturel et favoriser la naturalité du site	Pelouses psammophiles, plages et Ripisylve	Opérations manuelles (2 à 3/an) d'arrachage et d'écorçage et coupes d'espèces exogènes invasives : Robinier, l'Ailante, l'Ambroisie	X	X	X	X	X
A5. Réhabiliter ou détruire les « points noirs »		Forêt méditerranéenne de chêne vert - Ripisylve	Nettoyage partielle d'une ancienne cabane du site de la Fare, avec les Bateliers de l'Ardèche et à l'association des volontaires pour la nature			X		
A6. Maintenir les opérations d'enlèvements des déchets : RNNGA, rivière et Route touristique des Gorges de l'Ardèche		Abords Route touristique des Gorges de l'Ardèche (RTGA, en limites de la RNNGA) et berges de l'Ardèche	RTGA : enlèvement régulier (d'avril à octobre) des déchets par les agents du SGGA et saisonniers (équipe entretien)	X	X			
			Rivière : 2 à 3 opérations de nettoyage des gorges par an. Partenariat : communauté de communes, communes, professionnels, bénévoles, association de riverains et l'entreprise Melvita	X	X	X		X
A7. Favoriser le maintien des milieux dunaires		Accumulations sableuses des Gorges de l'Ardèche	Entretien du sentier et balisage pour canaliser le public et entretien des clôtures autour des dunes de Gaud, Gournier et Montagne de sable	X	X	X	X	X
A14. Poursuivre les opérations de sauvegarde en faveur du Vautour percnoptère	Sans objet	Entretien régulier des 3 placettes de nourrissage : débroussaillage, coupes d'arbustes et d'arbres, dépôts déchets de boucherie	X	X	X	X	X	

F8. Canaliser la fréquentation en favorisant la découverte de la région des Gorges de l'Ardèche	Maîtriser de la fréquentation touristique et sportive	Forêt méditerranéenne de chêne verte, ripisylve, travertins calcaires (tuffières), accumulations sableuses (pelouse psammophiles)	Entretien annuel et régulier des 10 sentiers de randonnée pédestre	X	X	X	X	X
I2. Maintien en état des infrastructures, amélioration et renouvellement du matériel	Améliorer le fonctionnement : personnel, bâtiments et leurs abords...	Bivouacs de Gaud et de Gournier	Entretien des abords des bâtiments des bivouacs et des zones destinées aux usagers débroussaillage, élagage, abattage, Nettoyage des pistes d'accès aux bivouacs : 1/an (prestataire) Travaux de réfection et d'entretien des bâtiments, Entretien des STEP et des systèmes AEP (contrat d'entretien)	X	X	X	X	X
Travaux de gestion des EEE végétales présentes à la Maladrerie des Templiers	Conserver le patrimoine culturel : archéologie et petit patrimoine	Maladrerie des Templiers (patrimoine culturel)	Interventions de gestion des EEE végétales par l'équipe du SGGA	X	X			

6. AMELIORATION DES CONNAISSANCES LIEES AU PATRIMOINE NATUREL ET GEOLOGIQUE

Suivis/inventaires	Contenu des inventaires et des suivis	Années de mises en œuvre					Principaux résultats
		2017	2018	2019	2020	2021	
Suivi de Aigle de Bonelli (<i>Aquila fasciata</i>)	Suivi et surveillance des deux couples d'Aigle de Bonelli (LPO RA/SGGA) Suivi de la reproduction (LPO RA/SGGA) Bagueage des jeunes (LPO RA/CREPS/SGGA/FFME), Capture et équipement de balises GPS pour l'étude des domaines vitaux Saisie dans la base de données SERENA Transmissions de données au PNA (LPO) et participation aux rencontres annuelles du PNA (1-2 rencontres par an) et au symposium Bonelli en 2021 (partage d'expériences et de connaissances)						Maintien des 2 couples d'aigle de Bonelli reproducteurs (41 couples cantonnés en France) 8 aiglons à l'envol, bagués Changements de partenaires (2019&2021) intervenus sur le site 16, entraînant un échec systématique de la reproduction ces 2 années pour ce couple. Observations d'individus non cantonnés, notamment sur les sites vacants, confirmant l'attractivité du territoire pour cette espèce Meilleure connaissance de la phénologie de la reproduction, des risques de dérangement et des potentialités d'installation Pose de GPS sur les mâles du site 15 en 2017 et du site 16 en 2020 : amélioration des connaissances des domaines vitaux des 2 couples

Suivis/inventaires	Contenu des inventaires et des suivis	Années de mises en œuvre					Principaux résultats
		2017	2018	2019	2020	2021	
Suivi du Vautour Percnoptère <i>percnopterus</i> Neophron	<p>Suivi des individus et de la reproduction par piège photographique (placettes de nourrissage)</p> <p>Suivi et surveillance des sites et des couples</p> <p>Baguage des jeunes (LPO RA/CREPS/SGGA/FFME),</p> <p>Projet de capture et pose de balises GPS pour l'étude des domaines vitaux</p> <p>Saisie dans la base de données SERENA.</p> <p>Transmissions de données au PNA (LPO) et participation aux rencontres annuelles du PNA (1-2 rencontres par an)</p>	X	X	X	X	X	<p>5 couples reproducteurs</p> <p>18 jeunes à l'envol et bagués</p> <p>Echec de capture pour équipement GPS d'un individu en 2021.</p> <p>Meilleure connaissance de la phénologie de la reproduction, des risques de dérangement et des potentialités d'installation</p> <p>Observations d'oiseaux non cantonnés sur placettes confirmant l'attractivité du territoire des gorges pour l'espèce</p> <p>Amélioration des connaissances des domaines vitaux d'un couple (suite à un équipement réussi dans le Gard par le Syndicat de gestion des gorges du gardon - SGGG)</p>
Suivi du Faucon pèlerin <i>Falco peregrinus</i>	<p>Recherche et suivi de Faucon pèlerin</p> <p>Surveillance continue des sites (espèce territoriale)</p> <p>Saisie dans la base de données SERENA.</p>	X	X	X	X	X	<p>6 couples localisés sur le territoire des gorges au cours de la période, dont 3 dans la RNNGA,</p> <p>43 jeunes à l'envol</p>

Suivis/inventaires	Contenu des inventaires et des suivis	Années de mises en œuvre					Principaux résultats
		2017	2018	2019	2020	2021	
Suivi du Hibou grand-duc d'Europe	<p>Recherche et suivi ponctuel de la présence/absence Grand-duc d'Europe.</p> <p>- prospection simultanée avec points d'écoute,</p> <p>- saisie dans la base de données SERENA.</p>				X	X	<p>Actualisation de l'inventaire (cartographie) des couples (périmètre ENS site classé su pont d'arc + RNNGA)</p> <p>Amélioration des connaissances sur phénologie de l'espèce</p> <p>3 couples identifiés (1 couple en moins par rapport à 2008)</p>
Inventaire des syrphes (diptères)	<p>Tri et détermination des individus collectés en 2015-2016</p> <p>Analyse des données (méthode syrph the net)</p> <p>Définition d'un indicateur d'état de conservation (habitats forestiers, paraforestiers et pelouses)</p> <p>Production d'un rapport d'étude</p>	X	X				<p>1463 individus déterminés, 80 espèces identifiées, dont 29 espèces considérés menacées ou en déclin (36%)</p> <p>14 nouvelles espèces pour le département, 5 nouvelles espèces pour la Région AuRA, 1 nouvelle espèce pour la France !</p> <p>Intégrité écologique des habitats considérée moyenne à bonne (évaluation de d'état de conservation)</p>
<p>Inventaire des abeilles sauvages</p> <p><i>Hymenoptera Anthophila Apoidea</i></p>	<p>Tri et identification des individus capturés par les tentes malaises (étude syrphé)</p> <p>Mise en place d'un dispositif de capture (protocole Whesphalt) sur 2 années consécutives (2018-2019) et chasses au filet complémentaires sur habitats spécifiques</p> <p>Traitement et analyse des données, production de rapport (2020-2019)</p>	X	X	X	X		<p>245 espèces identifiées ; diversité d'abeilles remarquables à l'échelle française en lien avec :</p> <p>Une grande diversité de micro habitats,</p> <p>Une flore diversifiée très typée</p> <p>67 taxons d'intérêt patrimonial, dont certains liés aux dunes psammophiles</p>

Suivis/inventaires	Contenu des inventaires et des suivis	Années de mises en œuvre					Principaux résultats
		2017	2018	2019	2020	2021	
Typologie des sols et de la faune du milieu souterrain superficiel (MSS)	<p>Réalisation de de 40 placettes d'étude du sol (analyse de la structure des sols et prélèvements),</p> <p>Pose et relève de pièges pour la faune du sol (pédofaune) et de faune du milieu souterrain superficiel (MSS)</p> <p>Tri et détermination des échantillons prélevés</p> <p>Analyse des résultats et réalisation d'un rapport</p>		X	X			<p>Définition d'une typologie des sols de la RNNGA</p> <p>35 000 arthropodes triés</p> <p>25 ordre identifiés (détermination à poursuivre) ; 2 nouvelles espèces pour la réserve identifiées</p> <p>Sols de la RNNGA globalement dans un état très dégradé (impact de l'exploitation forêt par coupe rase = érosion des sols)</p>
Cartographie des espèces végétales exotiques envahissantes	<p>Inventaire des EvEE du site classé et de la RNNGA (site ENS)</p> <p>Cartographie des EvEE</p> <p>Analyse diachronique de l'évolution des stations (extension/régression des stations, identification de nouvelles stations...)</p> <p>Saisie dans la base de données SERENA</p> <p>Stratégie d'intervention sur le moyen et le long terme</p>					X	<p>Progression générale des EvEE</p> <p>Pression importante sur les milieux rivulaires ouverts, en particulier sur les pelouses psammophiles (Ailante glanduleuse), les bancs de galets (renouée du Japon) et les plages (ambrosie)</p> <p>Plus de 60 EVEC identifiées</p> <p>Définition d'une stratégie d'intervention sur des espèces ciblées au regard de leur impact/dynamique.</p>

Suivis/inventaires	Contenu des inventaires et des suivis	Années de mises en œuvre					Principaux résultats
		2017	2018	2019	2020	2021	
Evaluation de l'Etat de conservation des cavités	<p>Définition et mise en œuvre d'un protocole</p> <p>Evaluation de cavités pour l'identification des enjeux et impacts (diagnostics multi-critères)</p> <p>Prélèvement et tri de la faune biospéléologique (arthropode)</p> <p>Analyse des données et production de rapports</p> <p>Intégration de l'association IFREEMIS et participation aux groupes de travail</p>	X	X	X	X		<p>Mobilisation de spécialiste pour la définition d'une méthode et de protocoles</p> <p>12 cavités expertisées</p> <p>Etat de conservation variable selon le niveau de dégradations anthropiques observé</p> <p>Identification de cavités remarquables, à conserver</p> <p>Contribution à la stratégie d'étude et de protection des cavités en espaces naturels (IFREEMIS)</p> <p>Contribution à une expertise de la grotte Chauvet (inventaire biospéléologique)</p>
Suivi des chiroptères (chauves-souris)	<p>Comptages annuels des populations de chauves-souris présentes dans 8 cavités à enjeux (hivernage, transit printanier et automnal, et gîte de parturition)</p> <p>Pose de caméra dans la baume des cloches (2020)</p> <p>Etude acoustique sur l'aval Ardèche et la RNNGA</p> <p>Synthèse des connaissances à l'échelle du site N2000 (2018)</p> <p>MO : SGGA, Prestataire LPO AuRA</p>	X	X	X	X	X	<p>Très nette augmentation des effectifs hivernaux suite aux travaux de l'entrée de la grotte de Saint Marcel en 2017 (effectifs x7 entre 2016 et 2021)</p> <p>Découverte en 2017 d'un gîte de parturition de Petit Rhinolophe (Gaud), le seul connu dans les gorges.</p>

Suivis/inventaires	Contenu des inventaires et des suivis	Années de mises en œuvre					Principaux résultats
		2017	2018	2019	2020	2021	
Inventaire des Truites <i>Salmo truta</i>	<p>Caractérisation des populations de truites dans les gorges de l'Ardèche (MO : SGGA, prestataire : Fédération de pêche de l'Ardèche) (2019) : plongées subaquatiques sur 7 sources dans les gorges</p> <p>2020-2021 : 5 opérations hivernales de recherche des sites de reproduction (SGGA, FDP07, guide de pêche labélisé, Bateliers des gorges de l'Ardèche)</p>			X	X	X	<p>Les zones sourceuses des gorges sont des zones refuges pour les truites présentes dans les gorges, en période d'étiage estival (apport d'eau fraîche par les eaux karstiques)</p> <p>Observation d'une quarantaine d'individus avec régression au cours de l'été – la population est menacée.</p> <p>Présence de nid de frai très fortement suspectée sur 2 sites dans les gorges (2021)</p> <p>Aucun individu reproducteur observé</p> <p>Une majorité de site peu ou pas favorable en raison d'un substrat trop grossier (déficit en gravier, caillou fin, favorables à la truite) probablement lié à une altération de la continuité sédimentaire (barrages/seuils) et à l'extraction historique sur le Chassezac et l'Ardèche.</p>
Cartographie Flore extension RNN	Inventaire, description de la flore du secteur amont de la réserve : Pas du moussin (MO : CD07, Prestataire CBN)			X	X	X	Etude en cours
Inventaires arthropodes	<p>Tri des échantillons accumulés sur les différentes campagnes de collectes programmées ou opportunistes</p> <p>Recherche d'entomologues spécialisés et envoi des échantillons pour détermination</p>	X	X	X	X	X	282 taxons déterminés pour 35 familles identifiés

Suivis/inventaires	Contenu des inventaires et des suivis	Années de mises en œuvre					Principaux résultats
		2017	2018	2019	2020	2021	
Etude des orthoptères	Inventaires des espèces présentes dans l'ENS (MO : SGGA, prestataire : Insecta) Identification des espèces et sites remarquables					X	Identification de 68 espèces, 57 % des espèces connues en Ardèche 31% en France, Diversité particulièrement importante 9 espèces remarquables dont 1 protégée nationalement
Suivis Castor d'Europe (<i>Castor fiber</i>) & Loutre d'Europe (<i>Lutra lutra</i>)	Suivis des indices de présence (2-3 fois par an) Observations directes et par pièges photographiques Saisie dans la base de données SERENA	X	X	X	X	X	Castor : Présence d'une population relativement stable, d'une douzaine de familles Loutre : Présence avérée et régulière toute l'année de l'espèce avec très probable reproduction dans les gorges (observation d'un loutron par pièges photo)
Suivi Apron (PNA) (<i>Zingel asper</i>)	Comptage d'individus dans le cadre du PNA Apron. Radier de la Cannelle - Bivouac de Gaud. Réalisé en partenariat avec l'OFB07 et le CEN AuRA Suivis annuels de la température de l'eau (CEN AuRA)	X	X	X	X	X	Population en augmentation sur l'ensemble de la zone d'étude y compris dans les gorges. Bonne reproduction en 2020 et 2021 mais avec un déséquilibre dans les classes de taille (peu d'adultes et beaucoup de juvéniles). Forte préoccupation en lien avec la non transparence des ouvrages amont et aval des gorges (St martin d'Ardèche)
Suivi Alose feinte de Méditerranée (<i>Alosa Agone</i>)	Recherche d'individus reproducteurs dans les gorges (Association Migrateurs Rhône Méditerranée)			X	X	X	Aucune observation d'individu ni de bull de reproduction dans les gorges Observation d'individus bloqués en aval du barrage de Saint Martin Situation de fort déclin de l'espèce sur l'Ardèche

7. ACCUEIL ET EDUCATION DU PUBLIC

a. Animations pédagogiques



labellisés. Environ 1000 personnes participent chaque année à ce calendrier.

Chaque année le SGGA met en place un programme d'animations gratuites sur le territoire des gorges de l'Ardèche et en particulier dans la réserve naturelle. Ces animations sont à destination de la population locale. Une dizaine d'animations sont proposées de mars à octobre hors période estivale. Ces animations valorisent les actions menées par le gestionnaire de la réserve naturelle et les résultats de suivis scientifiques. Les animations proposées sont souvent réalisées en lien avec les activités de pleine nature, les partenaires et les guides natures



visiteurs participent chaque année à ces animations.

Le SGGA propose également aux visiteurs extérieurs, des animations pendant les vacances solaires, en collaboration avec les offices de tourisme et les campings situés dans et aux portes de la réserve naturelle.

Ces animations permettent de sensibiliser les visiteurs à la richesse et à la fragilité du patrimoine naturel, de les renseigner sur la réglementation et les bonnes pratiques à observer lors de leurs activités. Environ 2000

b. Fête des gorges de l'Ardèche

En 2019 et 2021, le SGGA a organisé un évènement convivial pour célébrer la biodiversité des gorges de l'Ardèche et rassembler l'ensemble des partenaires et usagers du territoire.



préservation et valorisation de la nature par le SGGA, les collectivités et les partenaires du territoire.

L'évènement a permis de créer du lien avec l'ensemble des partenaires, de sensibiliser les habitants à la richesse et à la fragilité du patrimoine naturel des gorges, afin que chacun puisse s'approprier les enjeux de préservation du territoire.

Cette manifestation a été l'occasion de valoriser les actions conduites en faveur de la

c. Une brigade verte : les écocardes !



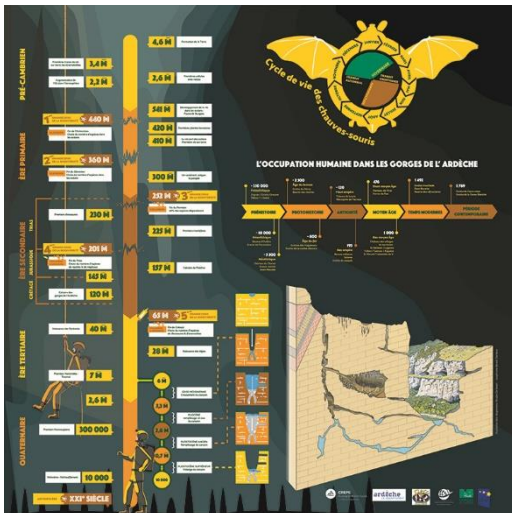
La gestion de la fréquentation et la sensibilisation des visiteurs est un enjeu fort en période estivale.

La présence de la brigade d'écogarde en juillet/aout a permis durant ces 5 années, de renseigner les visiteurs sur la biodiversité et sur sa vulnérabilité. Ils communiquent également la réglementation de la Réserve.

Le SGGA a progressivement renforcé la brigade d'écogardes, passant de 3 animateurs nature en 2017 à 5 animateurs en 2021. Ces

saisonniers sont formés par les animateurs permanents. Ils sensibilisent les visiteurs en arpentant la réserve naturelle à pied, en canoë et sur plusieurs sites identifiés en fonction de leur fragilité et de leur fréquentation : Environ 30 000 personnes ont été sensibilisées sur les périodes estivales entre 2017 et 2021.

d. Les outils pédagogiques à destination des professionnels des sports de pleine nature



Soucieux d'un équilibre harmonieux entre préservation de l'environnement et activités économiques, le SGGA a développé durant ces 5 années, plusieurs outils pédagogiques destinés aux encadrants d'activités sportives de pleine nature, travaillant sur le territoire des gorges de l'Ardèche.

Véritables supports d'animation, 3 kits pédagogiques ont ainsi été développés, de manière adaptée à chaque discipline (spéléologie, escalade, Canoë-kayak/paddle). Leur contenu met en lumière le patrimoine naturel rencontré spécifiquement lors de ces activités. Chaque kit a été conçu avec un double regard : celui du naturaliste (SGGA) et celui de

l'encadrant sportif. De multiples partenaires et professionnels ont collaboré pour la réalisation de ces outils pédagogiques (moniteurs, guides labellisés, fédérations sportives, CREPS, ...)

e. Expositions permanente et itinérante

En 2021, une exposition photographique itinérante a été conçue pour témoigner de la richesse et de la beauté du site. Elle sera exposée au gré des événements et des sollicitations locales (association, communes, organisateurs d'évènement...)



Suite aux travaux de réfection de l'ancienne bergerie de Gaud, une exposition sur les gorges de l'Ardèche a été installée (2019) au rez de chaussée du bâtiment. Elle permet aux visiteurs d'été, de découvrir le patrimoine des gorges et son occupation par l'homme, des temps passés à aujourd'hui.



f. Animations bivouacs

Depuis 2019, les visiteurs séjournant aux bivouacs de Gaud et de Gournier, peuvent profiter d'une animation nature, proposée gratuitement chaque soir par les animateurs-agents d'accueil du bivouac. Le public part ainsi en balade pour découvrir, dans une ambiance crépusculaire, la richesse des gorges de l'Ardèche. Une chance aussi de rencontrer une loutre, un castor ou d'observer à coup sûr des chauves-souris dites pêcheuses (Murin de Daubenton, Murins de Capaccini). Une manière là encore, de sensibiliser le public à la préservation de la nature.

g. Interventions en milieu scolaire

Chaque année, les animateurs nature du SGGA sont intervenus auprès des écoles et des centres aérés par le biais de :



-Séjour en immersion nature, au bivouac de Gaud

Séjour de 2-3 jours pour les scolaires en mai/juin et septembre/octobre ; jusqu'à une semaine pour les centres de loisirs pendant les vacances.

-Randonnées nature dans la Réserve ou à proximité des établissements : les agents se déplacent et proposent une sortie adaptée à côté de l'établissement pour limiter les frais de bus et l'impact carbone. Chaque année, des animations à la journée ou en séjour sont proposées à travers le réseau Passerelle Patrimoine 07 et via l'Appel à Projet de certains partenaires comme l'EPTBVA pour lequel le SGGA a encadré 3 classes par an.



-Projets pédagogiques à l'année (nouveau 2021 via la Subvention EEDD) : En collaboration avec les écoles du territoire des gorges, le rectorat, et l'ARS, 4 classes ont été retenues dans le cadre d'un appel à projet proposé par le SGGA. Les animateurs ont défini un programme de sorties nature avec les classes sélectionnées autour d'un projet particulier. Un « coin de nature » est identifié, sur lequel les enfants reviennent en autonomie, avec leur instituteur pour faire école dehors. Ce projet se clôturera (2022) par un séjour au cœur de la réserve naturelle à l'espace pédagogique au bivouac de Gaud, avec une restitution finale du travail des classes.

Le SGGA a également contribué à des groupes de travail pour promouvoir l'éducation dans la nature : En collaboration avec Pétale07 concernant la thématique 'santé-environnement' en répondant avec succès à deux appels à manifestation d'intérêt de l'ARS AuRA. En collaboration avec le département de l'Ardèche en tant que coordinateur de projets innovants du service jeunesse du Département : AJIRA Collège.

En moyenne, chaque année, **2000 enfants ont été sensibilisés** par le pôle animation du SGGA.

h. Formations/interventions auprès de publics spécialisés

Le SGGA est intervenu chaque année dans le cadre de formations sur l'écologie des milieux présent dans la RNNGA, le cadre institutionnel des aires protégées en France, ou dans le cadre de projets tutorés :

- Une douzaine d'intervention/an dans le cadre des formations du CREPS de Vallon Pont d'Arc
- Interventions régulières auprès de la section sport du collègue de Vallon pont d'arc
- Partenariat avec l'université de Montpellier (Licence CMI et master IEGB) séjours d'étude à Gaud organisés chaque année (sauf 2021)
- Accueil de BTS GPN sur des projets pédagogiques (construction d'un affut castor en 2020, gestion des EVEC en 2019...)
- Projets tutorés d'étudiant de l'école des mines Alès (Modélisation de l'aérodynamique de la grotte de St marcel et technique de suivi des chauves-souris)
- Contribution à l'élaboration d'une formation CNFPT en police de l'environnement (2021)

i. Publications

Plusieurs contributions à la production d'ouvrage ou réalisations ont été menées entre 2017 et 2021 par le SGGGA :

- Livret loutre & castor (SGGA) : 2019
- Plaquette chauve-souris (SGGA) : 2020
- Rédactions du chapitre 'environnement' du manuel professionnel canyoning (CREPS AuRA) : 2018
- Rédaction du volet 'environnement' du cahier technique « *Cours d'eau encaissés et pratiques du canyoning* » (CEN AURA) : 2018
- Développement d'outils pédagogiques (canoé, escalade, spéléologie) 2019, 2020, 2021

j. Concertation locale : focus sur les manifestations sportives

Régulièrement organisées dans les gorges, les manifestations sportives sont de potentiels vecteurs de communication et d'exemplarité. Au-delà de l'accompagnement technique et administrative (évaluation des incidences, traitement des demandes d'autorisation etc...) le SGGGA a régulièrement échangé avec les organisateurs à propos de la notion d'écoresponsabilité des événements traversant des espaces naturels. Deux ateliers ont été menés (2019, 2021), ouvrant la perspective de nouvelles initiatives pour une meilleure intégration et valorisation des enjeux environnementaux dans les épreuves.

En 2021, un partenariat entre la MAIF, l'organisateur du triathlon des gorges de l'Ardèche (Ardèche sport attitude) et le SGGGA, ont mis en avant la forte intégration des enjeux environnementaux de l'épreuve, dans un documentaire visant la promotion d'événements sportifs écoresponsables.

Le VPA, organisateur du marathon des gorges de l'Ardèche et la Région AuRA ont également produit un reportage promotionnel de l'événement qui valorise largement le contexte naturel et protégé des gorges de l'Ardèche, dans une ambiance respectueuse du site.

Gageons que ces nouvelles initiatives en entraineront à l'avenir de nouvelles !

Partie II - Bilan des autorisations et travaux

1. SYNTHÈSE DES AUTORISATIONS ACCORDEES

Nature des demandes d'autorisation	Porteur de la demande	année de délivrance d'autorisation					Réalisation en conformité
		2017	2018	2019	2020	2021	
Travaux de l'entrée de la grotte de Saint Marcel	LPO/SGGA	X					OUI
Travaux de mise aux normes des cuves AEP et de mise en protection du captage d'eau potable	Camping des templiers	X					OUI
Travaux de réfection/agrandissement de sanitaires	Camping Mille Etoiles		X				OUI
Travaux de réfection de la bergerie du bivouac de Gaud (exposition et garage)	Département de l'Ardèche		X				OUI
Travaux spéléologiques : désobstruction de la baume Traoucade	MILCA					X	OUI
Sondage archéologique	E. Crégut					X	OUI
Travaux de mise en sécurité des grottes des deux ouvertures et du Figuier	DRAC Occitanie					X	En cours
Demande d'autorisation de survol	ASO - Tour de France					X	Non respect de l'Arrêté préfectoral
Demande d'autorisation de survol	France télévision Émission <i>Faut pas rêver</i>					X	OUI
Demande d'autorisation de survol	VPA - Marathon des gorges					X	OUI

Les rapports d'activités annuels annexés à ce rapport, présentent de manière plus détaillée la nature de travaux et des suivis réalisés par le SGGA.

L'ensemble des demandes d'autorisation a fait l'objet d'un suivi de l'exécution par les agents de la réserve, afin d'en vérifier la conformité. Hormis le non-respect des règles de survols de la RNNGA par les hélicoptères de France-Télévision et de la gendarmerie dans le cadre du tour de France 2021, l'ensemble des prescriptions spécifiées par les arrêtés préfectoraux a été respecté.

Notons que le régime dérogatoire autorisant le survol dans la RRNGA, en dessous de l'altitude réglementaire a été mise en place par la nouvelle réglementation de la réserve, définie par le décret national du 8 novembre 2018. Considérant les enjeux avifaunistiques du site, le conseil scientifique de la RNNGA et le conservateur préconisent de ne pas accorder de dérogation de survol durant les périodes de quiétude des rapaces (de janvier à septembre)

2. BILAN DES MANIFESTATIONS AUTORISEES DANS LA RNNGA

Trois manifestations historiques sont organisées chaque année dans la RNN, auxquelles peuvent s'ajouter des manifestations ponctuelles (2017 et 2020). Depuis 2019, une nouvelle épreuve de Paddle est organisée par le Club VPA, également organisateur du Marathon des gorges.

Depuis mars 2021, les projets de manifestations historiques font l'objet d'un avis du comité consultatif restreint de la Réserve naturelle nationale.

Evénements	2017	2018	2019	2020	2021
Sup'Race Ardèche <i>Vallon Plein Air</i>			30 et 31/03 1 ^{ère} édition 200 compétiteurs	Annulation (Covid-19)	3 et 4/04 200 compétiteurs
Trail des Gorges <i>Association Course et Nature des Gorges de l'Ardèche</i>	21/05 700 compétiteurs	27/05 1000 compétiteurs	25/05 1100 compétiteurs	Annulation (Covid-19)	23 et 24/05 1100 compétiteurs
Raid in France	5 et 6/06 Evénement ponctuel 120 compétiteurs				
Triathlon <i>Ardèche Sport Attitude</i>	24 au 26/08 2400 compétiteurs	5 au 7/07 2400 compétiteurs	4 au 6/06 2400 compétiteurs	Annulation (Covid-19)	8 au 10/07 2200 compétiteurs
Championnat de France multisport				18/10 250 compétiteurs Evénement ponctuel	
Marathon international <i>Vallon Plein Air</i>	11/11 1500 à 1800 compétiteurs	Annulation pas assez d'eau	9/11 1500 à 1800 compétiteurs	Annulation (Covid-19)	13/11 1500 à 1800 compétiteurs
TOTAL compétiteurs attendus en moyenne	4870	3400	5350	250	5150

Partie III - Bilan comptable et financier

Entre 2017 et 2021, le budget de fonctionnement de la RNN a oscillé entre 305 942€ et 595 439€ comprenant :

- Une dotation de l'Etat de (207 030 € en 2017-2018, 226 500€ en 2019-2020, 252 415€ en 2021)
- Une dotation des départements de l'Ardèche et du Gard et des communes adhérentes du SGGA (clé de répartition de 50% pour les dotations statutaires)
- Une dotation issue de la Convention Ardèche Nature pour la mise en œuvre d'actions sur l'ENS de l'Ardèche.
- Bien que n'entrant pas dans le budget de la RNN, la subvention N2000 (Europe/Etat) contribue à la réalisation d'actions sur le territoire (Suivi chauves-souris, Ecogarderie...) et au financement du poste de chargée de mission dont les missions viennent en synergie avec les objectifs de gestion de la réserve.

Les budgets primitifs ainsi que les comptes administratifs pour chacune des 5 années (exception faite du CA 2021 en cours), sont présentés en détail, dans les rapports d'activités annuels en annexe. Le tableau ci-après présente une synthèse budgétaire des 5 années de la convention de gestion

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Prévisionnel 2021
011 - Charges à caractère général	57 816,79	52 214,33	108 204,78	94 483,70	187 078,68
012 - Charges de personnel et frais assimilés	210 452,61	181 285,70	278 043,25	287 282,87	307 200,29
014 - Atténuation de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042 - Amortissements	31 846,02	28 377,09	31 621,63	22 283,32	23 924,66
65 - Autres charges de gestion courante	5 758,91	5 617,48	12 947,17	10 921,40	12 090,00
66 - Charges financières	68,10	56,75	0,00	0,00	0,00
67 - Charges exceptionnelles	0,00	0,00	1 911,44	137,68	465,00
023 - Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	1 860,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	305 942,43	267 551,35	432 728,27	415 108,97	532 618,63
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Prévisionnel 2021
002 - Résultat de fonctionnement reporté (déficit ou excédent)	0,00	15 958,38	44 045,38	53 512,36	40 923,59
013 - Atténuation de charges	134,50	2 724,56	2 172,74	2 664,58	232,85
042 - Amortissements	12 386,64	12 386,64	12 386,64	12 181,29	174,10
70 - Produits des services	2 000,00	8 579,03	21 829,11	13 575,70	21 670,86
74 - Dotations, subventions et participations	288 485,35	278 343,54	422 788,59	422 350,71	469 524,23
<i>Dont dotation DREAL</i>	<i>207 030,00</i>	<i>207 030,00</i>	<i>226 500,00</i>	<i>226 500,00</i>	<i>251 415,00</i>
75 - Autres produits de gestion courante	1 774,46	669,27	653,71	560,57	93,00
77 - Produits exceptionnels	1 161,48	0,00	1 903,49	9 605,70	0,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	305 942,43	318 661,42	505 779,66	514 450,91	532 618,63
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Réalisé 2017*	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Prévisionnel 2021
040 - Amortissements		12 386,64	12 386,64	12 181,29	174,10
20 - Immobilisations incorporelles		0,00	0,00	0,00	4 650,00
21 - Immobilisations corporelles		27 933,58	24 157,01	10 803,33	57 995,95
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		40 320,22	36 543,65	22 984,62	62 820,05
RECETTES D'INVESTISSEMENT	Réalisé 2017*	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Prévisionnel 2021
040 - Amortissements		28 377,09	31 621,63	22 283,32	23 924,66
001 - Excédent d'investissement reporté		0,00	21 272,11	14 283,14	9 559,26
10222 - FCTVA		4 592,00	974,00	2 057,16	2 011,13
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé		0,00	0,00	17 500,00	465,00
13 - Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	25 000,00
021 - Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00	0,00	1 860,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		32 969,09	53 867,74	56 123,62	62 820,05
<i>* pas de budget d'investissement affiché dans le bilan de l'année 2017</i>	305 942,43	307 871,57	469 271,92	438 093,59	595 438,68

NB : les écarts de budgets sont dus en partie au changement de comptable au SGGA fin 2018, impliquant la mise en place d'une nouvelle comptabilité analytique

Partie IV - Perspectives de gestion

Le tableau suivant présente une partie des actions identifiées dans le cadre de l'élaboration du nouveau plan de gestion de la RNN dont la validation est programmée en 2022.

		Opérations	Priorité
Forêt	Gestion	Favoriser la libre évolution dans les plans d'aménagements forestiers	1
		Sensibilisation des publics aux rôles de la forêt et aux modalités de gestions alternatives	1
		Suivi des aménagements et des exploitations forestières (privés et ONF)	1
		Pérenniser un réseau de parcelles forestières en libre évolution	2
		Favoriser le retour de la grande faune	3
		Caractérisation des pratiques de chasse	2
		Elaboration concertée d'une réglementation "chasse" adaptée	2
Rupestre	Eval.	Suivi annuel des espèces de rapaces rupestres patrimoniales	1
		Suivi des communautés végétales caractéristiques/remarquables	1
	Gestion	Approvisionnement régulier et entretien des placettes de nourrissage en faveur des espèces nécrophages	1
		Prévention et sensibilisation sur les zones et périodes de quiétude et diffusion de la connaissance	1
		Caractériser les populations de chèvres et évaluer leur impact	2
		Sensibilisation des pratiquants à la préservation des habitats et des espèces rupestres	1
		Appui technique et scientifique à l'évaluation environnementale des projets d'équipement	1
Rivière	Evaluatio	Suivi des communautés végétales caractéristiques	1
		Suivi des peuplements piscicoles patrimoniaux	2
		Suivi de l'intégrité biologique	1
	Gestion	Etudier la pollution plastique	2
		Sensibilisation des usagers du domaine public fluvial à la préservation des espèces et des milieux aquatiques et rivulaires	1
		Développement d'une station de relevés à Gaud (qualité de l'eau)	3
		Développement d'une procédure de prélèvement et d'analyse d'eau avec les partenaires institutionnels (OFB, EPTB, DDT...) en cas d'alerte pollution	2
		Lutte contre les EVEEs	1
Souterrain	Eval.	Suivi des colonies de chiroptères	1
		Suivi de la dégradation des cavités	1
	Gestion	Poursuivre et améliorer la caractérisation des cavités prioritaires (Protocole EECC)	3
		Développement d'un projet de cavité instrumentée	2
		Développement d'une méthodologie simplifiée et d'un réseau de spéléologues formés à l'évaluation des cavités	1
		Accompagnement technique et administratif des porteurs de projets d'exploration et/ou de désobstruction sur la prise en compte des enjeux patrimoniaux des cavités	1
		Suivi de la fréquentation des cavités	2
		Sensibilisation des pratiquants, gestionnaires et/ou propriétaires de cavités à la préservation des habitats et des espèces souterraines	1
Ancrage	Eval.	Enquête de la perception de la réserve par les acteurs et les usagers du territoire	3
		Suivi des infractions constatées	1
	Gestion	Renouvellement et entretien de la signalétique et des supports d'information	1
		Définition et implantation d'infrastructures d'accueil et de médiation	3
		Entretien annuel des sentiers et des infrastructures d'accueil	1

		Operations	Priorité
		Mobilisation des acteurs territoriaux sur la gestion des déchets	2
		Mise en œuvre d'un programme de renaturation du site de la châtaigneraie	1
		Finalisation de l'Arrêté interpréfectoral des sports de nature et manifestations sportives dans le cadre du nouveau décret RNNGA	1
		Réalisation des missions d'écogarderie	1
		Réalisation des missions de surveillance/ police	1
		Mise en place de projets pédagogiques avec les scolaires	1
		Edition d'une plaquette de présentation générale de la réserve	3
		Réactualisation du site internet de la réserve	1
		Cycle annuel d'animations, conférences et expositions	1
		Edition de supports illustrés (posters thématiques, carte postales, ouvrages naturalistes)	3
		Collaboration avec les organisateurs de manifestations sportives	1
		Animation du label "Label Guide Nature Gorges de l'Ardèche"	2
		Développement d'outils d'éco-participation	3
		Poursuite des partenariats	1
		Elaboration d'un guide de bonnes pratiques	1
		Organisation de sorties pédagogiques avec les clubs sportifs	2
		Intervention dans les centres de formation de sports de nature	2
		Collaboration avec les structures et instances relatives à la gestion des espaces naturels et de la rivière	2
		Développer des partenariats de recherche et participer aux d'études scientifiques sur la réserve	2
Connaissance	Ev	Suivis de l'exhaustivité des connaissances naturalistes sur la réserve	3
	Gestion	Cartographie des habitats naturels de la réserve	2
		Mise en en place d'un observatoire photographique	2
		Etudier les conditions microclimatiques des cavités	2
		Etudier les fonctionnements hydrologiques des réseaux karstiques	2
		Identification des domaines vitaux et des habitats utilisés par les couples de vautours percnoptères	2
		Etude de la flore remarquable	2
		Etudes sur l'utilisation spatiale des gorges par les espèces patrimoniales de chiroptères	2
		Mise en place d'outils de comptage et d'analyse de la fréquentation	1
		Veille générale de l'impact du changement climatique	2
		Caractériser les populations de chèvres et évaluer leur impact	1
		État des lieux cartographique des stations d'EEVE et de leurs tendances	3
		Inventaires des mousses et lichens	2
		Inventaires des lépidoptères	2
		Inventaires des hyménoptères	2
		Inventaires mammifères	2
		Inventaires des reptiles	2
		Inventaires la faune troglobie	3
		Inventaires de la faune benthique	1
		Inventaires de la stygo-faune	3
		Inventaires des champignons	2
	Inventaires des gastéropodes	2	
	Inventaires des arachnides	2	
	Inventaires des odonates	2	

Le plan d'actions quinquennale présenté dans ce tableau représente ce qu'il serait nécessaire de mettre en œuvre pour une gestion idéale de la RNNGA. De manière réaliste, seule une partie des actions présentées pourront être réalisées pendant les 5 prochaines années, selon leur niveau de priorité, les moyens financiers mobilisables, l'évolution des plans de charge des agents du SGGA.

Il serait essentiel pour en optimiser la réalisation de :

- Maintenir voire augmenter les financements actuels de la Réserve
- Créer un nouveau poste de chargé de mission, afin de répondre notamment au développement d'un nouvel item, lié à l'intégration de la rivière dans la réserve.
- Maintenir durablement la subvention de l'Etat en matière d'Education à l'Environnement et de Développement Durable (EEDD), indispensable à la réalisation des actions du volet ancrage territorial.
- Augmenter les moyens alloués à la surveillance/garderie, en particulier en période estivale